

## SERVICE PUBLIC FEDERAL FINANCES

### PROJET DE PROCES-VERBAL

Je soussignée, C B , expert fiscal à l'Administration de la TVA, de l'enregistrement et des domaines, attachée à l'Office de contrôle de la TVA de Ciney, dont les bureaux sont établis rue Courtejoie 17 B à 5590 Ciney, déclare :

- que la SPRL APM & ED, dont le siège social est sis rue de l'étoile n° 3 à 5363 Emptinne, est assujettie à la TVA et identifiée en cette qualité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 sous le n° BE0474.014.947, pour ses activités de conseiller en normes de qualité (normes ISO) et de conseiller informatique ;

- que l'intéressée est soumise au régime de dépôt de déclarations trimestrielles conformément à l'article 53, §1er, 2°, du Code de la TVA et à l'article 18, §2, de l'arrêté royal n° 1, du 29 décembre 1992.

- qu'en vue de procéder au contrôle de l'application de la T.V.A. prévu par l'article 61, §1er, du Code de la T.V.A., la SPRL APM & ED a été requise de me communiquer les livres et documents qu'elle doit conserver conformément à l'article 60 du même Code, à l'effet de me permettre de vérifier l'exacte perception de la taxe à sa charge ou à la charge tiers, pendant la période du 1/01/2006 au 31/12/2007 ;

- que je me suis rendue sur le 23 mai 2008 au siège social et que j'y ai rencontré Monsieur J V et Madame M M , qui m'ont déclaré agir respectivement en tant que comptable externe et épouse de Monsieur J D , gérant de la SPRL APM & ED.

- qu'à l'examen du journal des ventes pour l'année 2006, j'ai constaté que l'assujettie n'avait pas enregistré dans ledit journal la facture de sortie numéro 20006014 du 31/12/2006 adressée à EBC SA Winewood (VA 416.983.105).

Le libellé de cette facture est le suivant :

*Dinsdag 19 dec productie 3 uur  
Afhalen modul Lxbg  
Schatting klant Eeklo  
Schatting Delvaux  
Woensdag 27 dec vergadering Jef  
Saterdag 30 dec Dobbeleire Ranst  
Tekeningen Dobbeleire restant 34 %*

Base imposable : 1.467,00 €

TVA portée en compte: 308,07 €

La TVA portée en compte sur cette facture n'a donc pas été acquittée.

J'ai encore constaté à l'examen des factures de sortie pour l'année 2007 que la facture de sortie numéro 2007.12.04 adressée à De Zwaan (TVA BE 434.164.575) dont le libellé est « Saldo factuur » comporte une base imposable de 16.250,00 € et une TVA de 3.412,50 €.

Or, dans le journal des ventes, cette facture a été reprise avec une base imposable de 13.429,75 € et une TVA due de 2.820,25 €